



DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

SUR LE POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE:

***"LES MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL"***

(6e Commission: Questions Juridiques)

***SALLE DU CONSEIL DE TUTELLE, SIEGE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, NEW-YORK***

LE 6 OCTOBRE 2020, NEW-YORK

Monsieur le Président, Merci de me donner la parole.

Permettez

En outre, bien que ces groupes aient pu voir leur capacité de mouvements temporairement limitée en raison des mesures de fermetures des frontières à travers le monde ceci ne les a pas empêchés de poursuivre leurs desseins dans plusieurs pays notamment du Continent Africain.

un

Monsieur le Président,

La région de l'Afrique de l'Est à laquelle appartient mon pays est la zone de prédilection où opèrent les Groupes extrémistes et terroristes tels que Al-Qaïda et Al-Shabab ayant fait allégeance au groupe EIL.

Je vous remercie pour votre attention